

# Directives relatives au règlement d'examen professionnel supérieur d'Experte / Expert<sup>1</sup> en opérations des marchés financiers

Version 1, 10.11.2021

**Swiss Financial Analysts Association - SFAA**

Feldstrasse 80

8180 Bülach

Téléphone 044 872 35 40

[info@sfaa.ch](mailto:info@sfaa.ch)

[www.sfaa.ch](http://www.sfaa.ch)

---

<sup>1</sup> Pour faciliter la lecture du document, le masculin est utilisé pour désigner les deux sexes.

# Table des matières

1. Introduction .....	1
1.1 But des directives .....	1
1.2 Destinataires.....	1
1.3 Validité.....	1
2. Profil professionnel et compétences .....	1
3. Conditions d'admission .....	1
4. Examen.....	2
4.1 Exigences.....	2
4.2 Epreuves .....	2
4.3 Matériel autorisé .....	4
4.4 Langues d'examen .....	4
4.5 Critères d'évaluation.....	4
5. Organisation.....	4
5.1 Publication .....	4
5.2 Inscription .....	4
5.3 Frais d'examen .....	5
5.4 Acteurs .....	5
5.5 Voies de droit.....	5
6. Dispositions finales .....	5
7. Annexe : Compétences professionnelles du FMO .....	6

Se fondant sur le chiffre 2.21 du Règlement d'examen professionnel d'Experte / Expert en opérations des marchés financiers du 25.08.2021, la Commission d'examen édicte les directives suivantes:

## **1. Introduction**

### **1.1 But des directives**

Les présentes directives commentent ou complètent le règlement d'examen. Si un principe ou une règle sont déjà définis ou expliqués dans le règlement d'examen, ces directives y font référence mais ne les répètent pas.

### **1.2 Destinataires**

La qualification d'expert en opérations des marchés financiers s'adresse aux professionnels prestataires de services dans le domaine du support opérationnel dans une fonction dirigeante des activités liées à la gestion, au négoce, à la conservation et à l'administration d'instruments financiers. Elle s'adresse également aux professionnels exerçant une fonction de contrôle (gestion des risques, compliance, audit interne et externe, autorité de surveillance) intéressés à approfondir leurs connaissances dans le domaine de la gestion des risques opérationnels d'institutions spécialisées dans ces activités, ainsi qu'aux professionnels exerçant une activité dans une société de développement de logiciels ou de conseils spécialisés dans ce domaine d'activité

### **1.3 Validité**

Au moment de la publication de l'examen, les directives valables pour l'examen annoncé sont publiées sur le site internet de la SFAA ([www.sfaa.ch](http://www.sfaa.ch)).

## **2. Profil professionnel et compétences**

Le profil professionnel est indiqué au chiffre 1.2 du règlement d'examen.

Les domaines de compétence, les compétences professionnelles et les critères de performance sont détaillés dans l'annexe du présent document.

## **3. Conditions d'admission**

Est admis aux examens celui qui remplit les conditions décrites au chiffre 3.3 du règlement d'examen.

## **4. Examen**

### **4.1 Exigences**

En plus des connaissances théoriques financières, comptables, réglementaires, fiscales et opérationnelles dans toutes les disciplines importantes de leur pratique professionnelle, les candidats doivent maîtriser un savoir-faire orienté vers la pratique.

Ils doivent démontrer qu'ils sont compétents à analyser une situation complexe et inhabituelle donnée à laquelle ils peuvent être confrontés dans leur pratique professionnelle, puis concevoir, formuler, organiser une stratégie ou méthode et mettre en œuvre les actions à entreprendre pour répondre de manière optimale à cette situation en respectant la réglementation ainsi que les règles éthiques et de bonne gouvernance qui sont implicites à leurs activités.

Les compétences opérationnelles et critères de performance testés aux examens sont détaillés dans l'annexe des présentes directives.

### **4.2 Epreuves**

Le chiffre 5.1 du règlement d'examen décrit les épreuves d'examen.

L'épreuve 1 porte sur les connaissances et compétences techniques que doit maîtriser l'expert en opérations des marchés financiers pour exercer son métier. Elle permet d'évaluer le candidat sur l'ensemble de ses connaissances et compétences dans des situations types inhabituelles et complexes à laquelle l'expert en opérations des marchés financiers peut être confronté dans l'exercice de son métier.

L'épreuve est structurée en études de cas pratiques sous la forme de plusieurs questions. Elle a pour objectif l'analyse globale d'une ou plusieurs situations importantes et complexes tirées de la pratique.

A partir d'un énoncé décrivant la fonction professionnelle dans laquelle le candidat doit se positionner pour répondre à l'épreuve, il lui est demandé de répondre à plusieurs questions ciblées permettant d'évaluer ses compétences analytiques, conceptuelles, organisationnelles et de conduite d'équipes dans les domaines suivants (cf. annexe de ces directives) :

- Piloter les processus de traitement des opérations sur instruments financiers
- Gérer les risques opérationnels inhérents à ses activités
- Diriger des équipes actives dans des fonctions de support opérationnel
- Conseiller ses clients et ses interlocuteurs

L'évaluation porte sur les critères de performance décrits pour les compétences opérationnelles de chacun des domaines.

Pour répondre aux questions, le candidat doit analyser la situation pratique et les objectifs à atteindre expliqués dans l'énoncé et fournir une réponse écrite de manière structurée.

En fonction de la situation et de l'objectif décrits dans l'énoncé, la réponse peut prendre la forme d'une proposition d'organisation ou de réorganisation des processus en intégrant les besoins en ressources humaines et techniques, ou sous forme de plans d'actions pour gérer des risques ou sortir d'une situation de crise qu'elle soit opérationnelle ou humaine.

Le candidat doit répondre à toutes les questions posées de l'épreuve. La durée de l'épreuve est de 4 heures sans pause. L'épreuve compte 240 points répartis sur l'ensemble des questions.

Le nombre de points associés à chaque question est indiqué dans l'épreuve.

Le nombre de points alloué par les experts à chaque question dépend du niveau de réflexion nécessaire au candidat pour répondre correctement à la question.

Les réponses du candidat sont jugées par les correcteurs selon un cadre de solutions prédéfini et spécifique à chaque question. Pour chaque question, le candidat obtient l'intégralité des points indiqués dans l'épreuve uniquement si sa réponse écrite contient tous les éléments attendus par les experts et qui sont décrits dans le cadre de solutions. En cas de réponse incorrecte ou incomplète, le candidat obtient les points relatifs aux éléments corrects inclus dans sa réponse.

L'épreuve 2 porte sur les connaissances et compétences financières, juridiques, comptables, réglementaires, fiscales et opérationnelles sur les fonds de placement que l'expert en opérations des marchés financiers doit maîtriser pour exercer son métier. L'épreuve est structurée en études de cas pratiques sous la forme de plusieurs questions. Elle a pour objectif l'analyse globale d'une ou plusieurs situations importantes et complexes tirées de la pratique dans le domaine des fonds de placement.

A partir d'un énoncé décrivant la fonction professionnelle dans laquelle le candidat doit se positionner pour répondre à l'épreuve, il lui est demandé de répondre à plusieurs questions ciblées permettant d'évaluer ses compétences analytiques, conceptuelles, organisationnelles dans le domaine « Administrer des fonds de placement » (cf. annexe de ces directives).

L'évaluation porte sur les critères de performance décrits pour les compétences opérationnelles de ce domaine.

Pour répondre aux questions, le candidat doit analyser la situation pratique et les objectifs à atteindre expliqués dans l'énoncé et fournir une réponse écrite de manière structurée.

En fonction de la situation et de l'objectif décrits dans l'énoncé, la réponse peut prendre la forme d'une proposition d'organisation ou de réorganisation des processus, ou sous forme de plans d'actions pour gérer des risques ou sortir d'une situation de crise.

Le candidat doit répondre à toutes les questions posées de l'épreuve. La durée de l'épreuve est de 3 heures sans pause. L'épreuve compte 180 points répartis sur l'ensemble des questions.

Le nombre de points associés à chaque question est indiquée dans l'épreuve.

Le nombre de points alloué par les experts à chaque question dépend du niveau de réflexion nécessaire au candidat pour répondre correctement à la question.

Les réponses du candidat sont jugées par les correcteurs selon un cadre de solutions prédéfini et spécifique à chaque question. Pour chaque question, le candidat obtient l'intégralité des points indiqués dans l'épreuve uniquement si sa réponse écrite contient tous les éléments attendus par les experts et qui sont décrits dans le cadre de solutions. En cas de réponse incorrecte ou incomplète, le candidat obtient les points relatifs aux éléments corrects inclus dans sa réponse.

### **4.3 Matériel autorisé**

A l'exception des questions et réponses d'anciens examens, tous les manuels de cours ainsi que toute autre documentation écrite auxiliaire sont autorisés.

Cependant :

- Tous les moyens de communication doivent être éteints ou non disponibles ;
- Les supports doivent être en complète autonomie, aucun chargement de batterie n'est autorisé durant l'examen.
- Aucun fichier ni aucun répertoire ne peuvent être protégés par un mot de passe. Les surveillants doivent avoir un accès complètement libre à tous les fichiers, sans aucune restriction d'aucune sorte.

Le temps nécessaire aux surveillants pour vérifier les dispositions ci-dessus n'est pas déductible, ce qui signifie que la durée de l'examen ne sera pas modifiée à cause d'une vérification. En cas de doute, les surveillants sont autorisés à confisquer les supports électroniques d'un candidat.

La violation d'une des dispositions ci-dessus peut entraîner l'exclusion des examens.

### **4.4 Langues d'examen**

Les candidats peuvent choisir de passer l'examen en français, en allemand, en italien ou partiellement en anglais.

### **4.5 Critères d'évaluation**

Pour réussir une épreuve, le candidat doit avoir réalisé au moins 50.5% des points requis.

## **5. Organisation**

### **5.1 Publication**

Conformément au chiffre 3.11 du règlement d'examen, les examens sont annoncés sur le site de la SFAA ([www.sfaa.ch](http://www.sfaa.ch)) au moins 5 mois avant le début des examens.

### **5.2 Inscription**

L'inscription s'effectue au moyen des formulaires d'inscription ad-hoc. La version imprimée et signée des formulaires d'inscription et toutes les annexes sont à déposer auprès du secrétariat de la SFAA avant l'expiration du délai fixé pour l'inscription.

Par son inscription, le candidat déclare accepter les directives et les émoluments d'examen tels que mentionnés dans la publication.

### 5.3 Frais d'examen

Les émoluments d'examen sont facturés selon le chiffre 3.4 du règlement d'examen.

Pour toutes explications et décisions relatives à l'admission, un émolument est également facturé.

La finance d'inscription pour les examens (1 session complète) s'élève à CHF 1'600. En cas de répétition d'une session, il sera perçu une taxe de CHF 800 pour la répétition d'une épreuve et de CHF 1'600 pour la répétition des deux épreuves.

En cas d'acceptation d'une réclamation fondée d'un candidat à l'encontre d'un examen antérieur, les émoluments d'examen pour une inscription effectuée à titre provisionnel pour répéter l'examen seront entièrement remboursés.

### 5.4 Acteurs

L'organe responsable de l'examen est la Swiss Financial Analysts Association SFAA, qui nomme les membres de la commission d'examen, selon le chiffre 2.11 du règlement d'examen. Les tâches de la commission d'examen sont mentionnées sous le chiffre 2.2 du règlement d'examen.

Le secrétariat de la SFAA est situé à Bülach, Feldstrasse 80. Il peut être appelé au numéro 044 872 35 40 ou joint par mail à [info@sfaa.ch](mailto:info@sfaa.ch).

La liste des experts est disponible sur le site de la SFAA ([www.sfaa.ch](http://www.sfaa.ch)).

### 5.5 Voies de droit

De plus amples explications concernant les voies de droit sont décrites dans le règlement d'examen au chiffre 7.3.

Vous trouvez des explications supplémentaires sur le site web du SEFRI ([www.sefri.admin.ch](http://www.sefri.admin.ch)).

## 6. Dispositions finales

Les présentes directives (y compris la vue d'ensemble des compétences opérationnelles) entrent en vigueur lors de sa ratification par la commission d'examen au plus tôt à la même date que l'entrée en vigueur du règlement d'examen.

Bülach, le 09.11.2021



Prof. Dr. Martin Hoesli  
Président de la Commission d'examen



Dr. Andreas Jacobs  
CEO SFAA

## 7. Annexe : Compétences professionnelles du FMO

### Vue d'ensemble des compétences opérationnelles

A	<p><b>Piloter les processus de traitement des opérations sur instruments financiers</b></p>	<p>A 1 Organiser les processus de traitement des opérations sur instruments financiers</p>	<p>A 2 Traiter les opérations inhabituelles dans un contexte interdisciplinaire</p>	<p>A 3 Vérifier l'exactitude des opérations et le respect des délais de traitement des opérations sur instruments financiers</p>	<p>A 4 Garantir la conformité des processus aux normes et standards ainsi qu'à la politique de développement durable de l'entreprise, aux accords internationaux et à la politique du Conseil Fédéral en matière de marchés financiers</p>	<p>A 5 Assurer une veille sur les évolutions de son environnement de travail</p>	<p>A 6 Optimiser les processus opérationnels</p>
		<p>A 7 Implémenter des mesures pour améliorer les processus opérationnels</p>	<p>A 8 Participer à la sélection et à l'implémentation des applications informatiques intégrées dans les processus sous sa responsabilité</p>	<p>A 9 Adapter les procédures de travail suite à l'automatisation des tâches</p>	<p>A10 Mettre à disposition des méthodes et des processus qui contribuent à la durabilité des marchés financiers</p>		
B	<p><b>Administrer des fonds de placement</b></p>	<p>B 1 Analyser les états financiers d'un fonds de placement</p>	<p>B 2 Vérifier les frais de gestion et d'administration d'un fonds de placement</p>	<p>B 3 Appliquer les principes fiscaux pour les fonds de placement suisses et européens</p>	<p>B 4 Surveiller les risques d'un fonds de placement</p>	<p>B 5 Contrôler la conformité des activités d'un fonds de placement</p>	<p>B 6 Implémenter les processus de protection des investisseurs lors d'erreurs ou de non-respect de la réglementation selon les standards de marché</p>



<b>C</b>	<b>Gérer les risques opérationnels inhérents à ses activités</b>	C 1 Analyser les risques opérationnels inhérents à ses activités	C 2 Evaluer les impacts de la survenance d'un risque opérationnel dans le cadre de ses activités	C 3 Implémenter des mesures de réduction de risques opérationnels	C 4 Développer des tableaux de bord sur les risques opérationnels de ses activités	C 5 Gérer les impacts de la survenance d'un risque opérationnel	C 6 Etablir des rapports sur les risques opérationnels de ses activités
<b>D</b>	<b>Diriger des équipes actives dans des fonctions de support opérationnel</b>	D 1 Gérer les besoins en ressources humaines pour traiter les opérations sous sa responsabilité	D 2 Evaluer le travail effectué par ses équipes	D 3 Contribuer au développement professionnel des collaborateurs	D 4 Assurer la cohésion des équipes	D 5 Gérer les résistances au changement	D 6 Sensibiliser les équipes aux risques opérationnels inhérents à leurs activités
		D 7 Contrôler que les équipes respectent la politique de développement durable de l'entreprise, l'éthique et la déontologie professionnelle	D 8 Reporter les résultats des activités de ses équipes				
<b>E</b>	<b>Conseiller ses clients et ses interlocuteurs</b>	E 1 Proposer aux métiers du front office des solutions opérationnelles performantes nécessitant une approche interdisciplinaire	E 2 Participer aux comités de pilotage de projets transversaux de l'entreprise	E 3 Assurer la relation avec le réseau de partenaires externes	E 4 Assurer la relation avec les services du système de contrôle interne (SCI) de l'entreprise	E 5 Assister la haute direction de l'entreprise sur des aspects opérationnels impliquant ses activités	

## **A - Piloter les processus de traitement des opérations sur instruments financiers**

### **Description du domaine de compétences**

L'Expert en opérations des marchés financiers est le garant de la performance des processus de traitement des opérations sur instruments financiers sous sa responsabilité.

A partir d'indicateurs de qualité et d'efficience qu'il a développés, l'Expert en opérations des marchés financiers contrôle la qualité et les délais de traitement des opérations sous sa responsabilité. A partir de ces indicateurs également, l'Expert en opérations des marchés financiers évalue continuellement l'efficacité des processus opérationnels existants et les fait progresser dans le but d'intégrer de nouveaux instruments ou de nouvelles opérations, d'augmenter la productivité du traitement des opérations, de soutenir la croissance de l'institution, d'accroître la qualité des services à la clientèle, de réduire les impacts environnementaux et de minimiser la survenance de risque.

Doté d'un sens élevé de l'organisation, l'Expert en opérations des marchés financiers dirige la mise en place des mesures d'amélioration au sein des processus sous sa responsabilité. Au cas où des modifications substantielles doivent être apportées à ces processus, l'Expert en opérations des marchés financiers établit à l'attention de sa hiérarchie, et en collaboration avec les responsables des autres fonctions impliquées par ces modifications, une proposition complète d'amélioration avec des priorités de développement. En tant que membre des comités de pilotage de projets transversaux, l'Expert en opérations des marchés financiers sélectionne et implémente les applications informatiques affectant les processus sous sa responsabilité.

En sachant mobiliser les experts de chaque domaine de spécialisation du secteur financier (gestion, légal, fiscal, informatique, etc.), l'Expert en opérations des marchés financiers traite les opérations inhabituelles et complexes qui sont sous sa responsabilité.

L'Expert en opérations des marchés financiers se tient continuellement informé de toutes les évolutions affectant son environnement de travail de manière à pouvoir traiter les opérations inhabituelles et complexes mais également s'assurer que les processus de traitement sous sa responsabilité sont en conformité par rapport aux normes réglementaires, aux critères déontologiques et ESG ainsi qu'aux standards opérationnels du marché.

L'Expert en opérations des marchés financiers dispose d'une vision stratégique des actions à mener pour améliorer les processus sous sa responsabilité en considérant les objectifs donnés par la haute direction ainsi que les autres processus déployés au sein de son entreprise (vision transverse).

### **Contexte**

L'utilisation de nouveaux instruments financiers en gestion de portefeuille, les développements technologiques, les modifications réglementaires et d'infrastructure des marchés, l'introduction de standards opérationnels, la maîtrise des coûts et des risques, ainsi que la recherche de croissance et de productivité obligent les institutions financières à constamment réviser et adapter leurs processus de traitement des opérations afin d'améliorer la qualité de leurs services et rester compétitives dans un secteur très concurrentiel à l'échelle internationale.

La perpétualité de ces changements nécessite que l'Expert en opérations des marchés financiers dispose en tout temps de compétences professionnelles interdisciplinaires et de solides connaissances dans tous les domaines affectant son environnement de travail (ingénierie des instruments financiers, réglementation, fiscalité, solutions IT, etc.) afin d'être en mesure de traiter des opérations complexes inhabituelles et d'améliorer les processus de traitement des opérations au sein de son institution.

Sa capacité d'analyse et de planification, sa pensée stratégique, sa grande rigueur dans l'organisation des ressources humaines et IT permettent à l'Expert en opérations des marchés financiers d'être un

moteur pour l'entreprise dans l'implémentation de solutions d'amélioration visant l'excellence de la qualité des services offerts aux clients.

<b>Piloter les processus de traitement des opérations sur instruments financiers</b>	<b>Critères de performance</b> L'Expert en opérations des marchés financiers avec diplôme fédéral (FMO) est capable de:
<b>A1</b> <b>Organiser les processus de traitement des opérations sur instruments financiers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Formuler les objectifs à atteindre dans le cadre de la stratégie fixée par l'entreprise</li> <li>– Organiser les étapes de traitement des opérations sous sa responsabilité en tenant compte de l'organisation et de l'infrastructure de l'instrument financier</li> <li>– Modéliser et documenter les processus sous sa responsabilité en schématisant de manière explicite toutes les étapes du processus</li> </ul>
<b>A2</b> <b>Traiter les opérations inhabituelles dans un contexte interdisciplinaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Analyser les opérations complexes inhabituelles selon une démarche axée sur les risques</li> <li>– Développer des solutions pour traiter les opérations complexes inhabituelles en mobilisant les experts de chaque discipline impliquée à leur traitement</li> <li>– Assurer la bonne fin des opérations complexes inhabituelles en sécurisant les procédures pour les traiter</li> </ul>
<b>A3</b> <b>Vérifier l'exactitude des opérations et le respect des délais de traitement des opérations sur instruments financiers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– S'assurer que les contrôles de 1er niveau n'ont pas produit des anomalies non corrigées en se basant sur des indicateurs clés</li> <li>– Contrôler qu'il n'existe pas de suspens dans le traitement des opérations qui peuvent engendrer des risques pour l'institution</li> </ul>
<b>A4</b> <b>Garantir la conformité des processus aux normes et standards ainsi qu'à la politique de développement durable de l'entreprise, aux accords internationaux et à la politique du Conseil Fédéral en matière de marchés financiers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Traiter une opération en analysant les standards appliqués par l'industrie et les innovations en matière d'investissement durable soutenues par le Conseil Fédéral</li> <li>– Calculer et analyser le coût des solutions, y compris leur impact environnemental</li> <li>– Vérifier que les standards sont appliqués en se basant sur des indicateurs clés</li> </ul>
<b>A5</b> <b>Assurer une veille sur les évolutions de son environnement de travail</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Maintenir constamment à niveau ses connaissances pluridisciplinaires relatives à son environnement de travail en se référant aux publications des différentes associations professionnelles et de la politique du Conseil Fédéral en matière d'investissements durables</li> <li>– Organiser la mise à jour de ses connaissances en définissant et en utilisant sa propre démarche</li> </ul>
<b>A6</b> <b>Optimiser les processus opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Concevoir, développer et analyser des indicateurs de qualité et d'efficacité opérationnelle des activités sous sa responsabilité</li> <li>– Analyser et évaluer la performance des processus de traitement des opérations sous sa responsabilité de manière à identifier les processus dont la performance n'est pas en accord avec la stratégie de l'entreprise, sa politique environnementale ou en conformité avec les évolutions de marché</li> <li>– Améliorer l'efficacité des processus en partant de solutions existantes ou en développant de nouvelles approches de traitement</li> </ul>

<p><b>A7</b>  <b>Implémenter des mesures pour améliorer les processus opérationnels</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les tâches qui peuvent être automatisées sur la base de la veille sur les évolutions de son environnement de travail</li> <li>- Estimer la durée de mise en oeuvre des solutions en collaboration avec les experts IT</li> <li>- Recommander à sa hiérarchie les solutions à implémenter ainsi que les priorités pour leur mise en oeuvre en définissant les besoins en ressources IT et en motivant avec soin ses recommandations de solutions</li> <li>- Identifier et mobiliser les experts adéquats pour la mise en oeuvre des solutions</li> <li>- Reporter le degré de réalisation des solutions à sa hiérarchie en se basant sur la politique de reporting en vigueur au sein de la société</li> <li>- Développer des indicateurs lui permettant de contrôler l'efficacité des mesures implémentées</li> </ul>
<p><b>A8</b>  <b>Participer à la sélection et à l'implémentation des applications informatiques intégrées dans les processus sous sa responsabilité</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluer les avantages et les inconvénients de solutions informatiques sur la base des différents modèles stratégiques IT utilisés par l'industrie financière</li> <li>- Analyser les impacts de l'implémentation de solutions informatiques sur les autres processus opérationnels de la société en se référant à l'organisation de l'ensemble de ses processus</li> </ul>
<p><b>A9</b>  <b>Adapter les procédures de travail suite à l'automatisation des tâches</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rédiger les nouvelles procédures de travail</li> <li>- Accompagner ses équipes dans le processus de changement en gérant les résistances des collaborateurs envers l'automatisation des tâches et en trouvant des solutions constructives en cas de situations conflictuelles</li> </ul>
<p><b>A10</b>  <b>Mettre à disposition des méthodes et des processus qui contribuent à la durabilité des marchés financiers</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyser les facteurs ESG qui doivent être pris en considération dans les processus de traitement des opérations</li> <li>- Proposer et mobiliser les experts adéquats pour l'implémentation de mesures visant à contribuer à la durabilité des processus de traitement des opérations</li> <li>- Développer des indicateurs permettant de contrôler l'efficacité des mesures mises en place</li> </ul>

## **B - Administrer des fonds de placement**

### **Description du domaine de compétences**

Avec méthode et rigueur, l'Expert en opérations des marchés financiers analyse les états financiers des fonds de placement. Il s'assure de l'exactitude des comptes de résultat et du bilan des fonds de placement. Il vérifie que les frais de gestion et d'administration sont conformes aux clauses tarifaires du prospectus des fonds et qu'il n'y a pas d'erreur dans le calcul de la valeur nette d'inventaire. Lors d'erreur, l'Expert en opérations des marchés financiers implémente le processus de protection des investisseurs en respectant les standards de marché.

L'Expert en opérations des marchés financiers applique les principes fiscaux pour les fonds de placement suisses et européens, que ce soit dans le cadre de transactions sur instruments financiers qui ont été effectuées pour le compte du fonds de placement (droit de timbre, impôt anticipé, etc.), dans le cadre des souscriptions et remboursements à des parts de fonds de placement (droit de timbre, gain en capital, etc.), ou lors de distributions de revenus aux porteurs de parts.

L'Expert en opérations des marchés financiers contrôle la conformité à la réglementation des activités des fonctions de gestion, de direction ou de banque dépositaire des fonds de placement. Lorsqu'il identifie une violation, l'Expert en opérations des marchés financiers entreprend toutes les démarches pour y remédier. Pour obtenir les résultats désirés, l'Expert en opérations des marchés financiers agit de manière ferme et tenace auprès des intervenants concernés.

A partir d'indicateurs, l'Expert en opérations des marchés financiers surveille que les seuils de tolérance des fonds de placement au risque de crédit (contrepartie), de marché, de liquidité et opérationnels soient en tout temps respectés. Devant travailler avec des données financières complexes et multiples, l'Expert en opérations des marchés financiers est doté d'une grande capacité d'analyse et de rigueur dans la méthode utilisée pour les analyser. De manière très structurée, l'Expert en opérations des marchés financiers organise et entreprend les démarches pour corriger des dépassements de limites autorisées.

### **Contexte**

Les fonds de placement, ou placements collectifs de capitaux, sont devenus des véhicules d'investissement incontournables pour toutes les catégories d'investisseurs. Ils permettent "d'envelopper" (wrap) n'importe quelle stratégie d'investissement afin de répondre aux besoins des investisseurs.

Le succès des fonds de placement peut s'expliquer par leur statut d'instrument fortement réglementé et surveillé mais également comme un moyen efficace pour les institutions financières de rationaliser la gestion en promouvant simultanément les compétences spécifiques de leurs gérants.

Les fonds de placement constituent une vraie industrie du secteur financier qui est en constant développement. Cette industrie implique un réseau d'intervenants (gérant du fonds, banque dépositaire, direction du fonds, administrateur, auditeur, etc.) dont les rôles et les responsabilités sont clairement définis par la réglementation.

Pour exercer ses responsabilités, l'Expert en opérations des marchés financiers doit disposer d'une très bonne capacité d'analyse et d'une très grande rigueur dans son travail. Il doit également être ferme et tenace. Ses actions doivent être orientées sur les processus, sur leur intégration au sein du réseau d'intervenants, sur le respect de la réglementation et sur la qualité des services rendus aux clients et aux investisseurs. L'environnement des fonds de placement étant en perpétuelle mouvance, l'Expert en opérations des marchés financiers doit s'informer continuellement.

<b>Administrer des fonds de placement</b>	<b>Critères de performance</b> L'Expert en opérations des marchés financiers avec diplôme fédéral (FMO) est capable de:
<b>B1</b> <b>Analyser les états financiers d'un fonds de placement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyser les caractéristiques juridiques et financières des fonds de placement en étudiant leur configuration</li> <li>- Reconnaître le réseau d'intervenants impliqués dans un fonds de placement sur la base de ses caractéristiques juridiques</li> <li>- Contrôler les opérations comptables des fonds de placement sur la base des caractéristiques juridiques et financières</li> <li>- Analyser le bilan et le compte de résultat des fonds de placement</li> <li>- Identifier et corriger des erreurs impactant les états financiers en collaborant avec les autres intervenants d'un fonds de placement</li> </ul>
<b>B2</b> <b>Vérifier les frais de gestion et d'administration d'un fonds de placement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrôler les frais périodiques de gestion, de dépôt et d'administration selon les clauses tarifaires du prospectus des fonds</li> <li>- Proposer des solutions pour éviter un traitement inéquitable des investisseurs lors de la facturation de frais de performance selon les meilleures pratiques de l'industrie</li> </ul>
<b>B3</b> <b>Appliquer les principes fiscaux pour les fonds de placement suisses et européens</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Calculer les impôts affectant les opérations effectuées par les fonds de placement suisses et européens</li> <li>- Organiser les démarches pour récupérer les impôts anticipés à la source sur les revenus perçus par les fonds de placement selon les conventions de double imposition en vigueur</li> <li>- Analyser les composantes des revenus taxables issus de fonds de placement pour des investisseurs résidant en Suisse</li> </ul>
<b>B4</b> <b>Surveiller les risques d'un fonds de placement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Implémenter des indicateurs pour évaluer les expositions au risque marché, de contrepartie, de liquidité et opérationnel des fonds de placement en appliquant les standards du marché</li> <li>- Analyser les indicateurs en s'assurant que les expositions au risque sont conformes aux seuils de tolérance définis pour le fonds de placement</li> <li>- Organiser les démarches à entreprendre lors de la survenance de risques en appliquant la politique de risque de l'institution</li> </ul>
<b>B5</b> <b>Contrôler la conformité des activités d'un fonds de placement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrôler le respect des restrictions d'investissement d'un fonds de placement en se basant sur son prospectus</li> <li>- Organiser les démarches à entreprendre lors de violations de restrictions d'investissement en appliquant la réglementation du fonds de placement</li> <li>- Contrôler que le statut des investisseurs est conforme aux règles mentionnées dans le prospectus</li> </ul>
<b>B6</b> <b>Implémenter les processus de protection des investisseurs lors d'erreurs ou de non-respect de la réglementation selon les standards de marché</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Constater le caractère matériel d'une erreur de VNI selon les standards de marché</li> <li>- Identifier les démarches à entreprendre lors de la survenance d'erreur matérielle de VNI selon les standards de marché</li> <li>- Organiser les démarches à entreprendre pour dédommager les investisseurs lors d'erreurs de VNI en accord avec les exigences réglementaires</li> <li>- Contrôler et reporter les démarches correctrices entreprises aux autorités de surveillance en accord avec les exigences réglementaires</li> </ul>

## **C - Gérer les risques opérationnels inhérents à ses activités**

### **Description du domaine de compétences**

L'Expert en opérations des marchés financiers identifie les risques opérationnels inhérents à ses activités, analyse les facteurs à l'origine de ces risques et évalue les impacts de la survenance de ces risques pour l'institution et ses clients. Il définit et met en place des mesures pour réduire et contrôler les risques opérationnels inhérents à ses activités.

Il développe et analyse des indicateurs des risques opérationnels de ses activités. Il établit des rapports de risques opérationnels à l'attention de sa hiérarchie, des services de contrôle interne et des autorités de surveillance.

L'Expert en opérations des marchés financiers gère la survenance des risques opérationnels au sein des activités sous sa responsabilité en prenant toutes les mesures pour minimiser les impacts pour l'entreprise et ses clients et en informant sa hiérarchie selon les procédures d'escalation en vigueur dans son institution.

### **Contexte**

La gestion, le négoce, la conservation et l'administration des instruments financiers génèrent des risques opérationnels qui sont inhérents à ces activités.

Le risque opérationnel est défini comme le risque de perte provenant de l'inadéquation ou de la défaillance de procédures internes, de personnes, de systèmes ou suite à des événements externes. Est inclus dans cette définition l'ensemble des risques juridiques.

Les impacts de la survenance d'un risque opérationnel pour une institution sont financiers et peuvent dégrader sa réputation. La survenance de ce type de risque peut également exposer les clients et les contreparties à des pertes financières, et, dans les cas les plus graves, provoquer par contagion la survenance d'un risque systémique qui déstabilisera le marché des capitaux et engendrera une perte de confiance des investisseurs.

Ces risques sont d'autant plus élevés lors de développements technologiques, de changements réglementaires et fiscaux, d'innovation financière, d'introduction de nouveaux acteurs et de nouveaux produits, d'augmentation des activités et d'investissements transfrontaliers, ou de toute autre évolution dans l'environnement de travail de l'institution. Les risques opérationnels doivent donc être activement gérés et contrôlés par les institutions financières.

La gestion et le contrôle des risques opérationnels s'inscrivent dans la politique risque de l'institution. Cette dernière doit satisfaire les exigences des autorités de surveillance et les codes de « best practices » des associations professionnelles.

Dans ce contexte, l'Expert en opérations des marchés financiers doit disposer et faire preuve d'une capacité d'écoute, d'une capacité d'analyse et de planification, d'une grande rigueur dans l'organisation des ressources, d'une pensée stratégique et systémique.

<b>Gérer les risques opérationnels inhérents à ses activités</b>	<b>Critères de performance</b> L'Expert en opérations des marchés financiers avec diplôme fédéral (FMO) est capable de:
<b>C1</b> <b>Analyser les risques opérationnels inhérents à ses activités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inventorier les risques opérationnels inhérents à ses activités</li> <li>- Identifier les facteurs humains, IT, et organisationnels à l'origine de ces risques</li> </ul>
<b>C2</b> <b>Evaluer les impacts de la survenance d'un risque opérationnel dans le cadre de ses activités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyser l'impact de la survenance d'un risque opérationnel en tenant compte des relations complexes de la survenance de ce risque sur d'autres types de risque (risques marché, de contrepartie, de liquidité et de réputation)</li> <li>- En collaboration avec les experts concernés, estimer ces impacts à partir d'indicateurs de risque conformes aux best practices de l'instrument concerné par l'analyse et à la politique de risque de l'entreprise</li> </ul>
<b>C3</b> <b>Implémenter des mesures de réduction de risques opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir les mesures adéquates à mettre en place pour éviter la survenance de risques opérationnels au sein de ses activités selon les meilleures pratiques de l'industrie</li> <li>- Respecter et veiller au respect des exigences réglementaires, juridiques et de bonne conduite auxquelles l'entreprise doit se conformer</li> <li>- Déterminer les mesures de gestion des risques adéquates à implémenter dans ses activités lors de l'élaboration des plans de crise (Disaster Recovery, Plan et Business Continuity Plan) selon les meilleures pratiques de marché</li> <li>- Mettre en place les mesures de gestion des risques (contrôle, DRP, BCP etc.) de manière autonome ou en mobilisant les experts de chaque discipline concernée</li> </ul>
<b>C4</b> <b>Développer des tableaux de bord sur les risques opérationnels de ses activités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluer l'efficacité des mesures de gestion des risques à partir d'indicateurs développés dans le cadre de ses activités ou à partir d'indicateurs définis dans la politique de risque de l'institution</li> </ul>
<b>C5</b> <b>Gérer les impacts de la survenance d'un risque opérationnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diagnostiquer la survenance d'un risque opérationnel au sein de ses activités sur la base des indicateurs de son tableau de bord</li> <li>- Analyser l'origine du risque et évaluer son degré de gravité pour ses clients et l'institution</li> <li>- Prendre toutes les initiatives pour réduire les impacts de la survenance de ce risque en se référant aux directives de l'institution</li> <li>- Conduire les tâches qui lui sont assignées dans le plan de gestion de crise</li> <li>- Gérer les tensions pouvant survenir lors de crises et trouver des solutions en collaboration avec les experts des autres disciplines concernées</li> </ul>
<b>C6</b> <b>Etablir des rapports sur les risques opérationnels de ses activités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Informer sa hiérarchie selon les procédures d'escalation en vigueur dans son institution</li> <li>- Rédiger, sur la base de son tableau de bord, des rapports détaillés sur le niveau de risques opérationnels de ses activités</li> <li>- Analyser l'exposition à un risque marché, à un risque de contrepartie, à un risque de liquidité sur la base des indicateurs développés</li> </ul>



## **D - Diriger des équipes de support opérationnel**

### **Description du domaine de compétences**

L'Expert en opérations des marchés financiers dirige plusieurs équipes actives dans une fonction de support.

L'Expert en opérations des marchés financiers s'assure que les équipes sous sa responsabilité disposent en tout temps de ressources humaines suffisantes pour traiter le volume d'opérations sous leur responsabilité. En tant que responsable hiérarchique, l'Expert en opérations des marchés financiers est un intervenant actif des comités de sélection au sein du processus de recrutement.

L'Expert en opérations des marchés financiers s'assure que les collaborateurs sous sa responsabilité disposent du niveau de formation nécessaire pour effectuer les tâches qui leur sont assignées. En cas de besoin, L'Expert en opérations des marchés financiers accompagne les collaborateurs dans un plan de formation.

L'Expert en opérations des marchés financiers assure la cohésion des équipes sous sa responsabilité. A cet effet, il organise régulièrement des séances pour informer les équipes des évolutions stratégiques de la société et de son environnement. Il mène également des entretiens bilatéraux avec les collaborateurs en leur fixant des objectifs précis de résultat.

L'Expert en opérations des marchés financiers contrôle le travail effectué par les équipes et rapporte les résultats de leurs activités à sa hiérarchie.

### **Contexte**

Le traitement d'opérations sur instruments financiers expose les institutions à un risque de perte provenant d'une inadéquation ou d'une défaillance de ses processus et de son personnel.

Ce risque est d'autant plus important lors de développements technologiques, de changements réglementaires et fiscaux, d'innovation financière, d'introduction de nouveaux acteurs, d'augmentation des activités et d'investissements transfrontaliers, ou de tout autre changement de l'environnement de travail de l'institution.

Diriger le personnel et contrôler les tâches effectuées par les différentes équipes expertes d'une fonction de support est une condition sine qua non pour gérer les risques opérationnels d'une institution financière et offrir un service d'excellence à ses clients. Pour ce faire, l'Expert en opérations des marchés financiers dispose d'une grande rigueur dans l'organisation des ressources, sait déléguer et contrôler les tâches sous sa responsabilité et fait preuve d'une grande capacité d'écoute et de gestion des conflits.

<b>Diriger des équipes de support opérationnel</b>	<b>Critères de performance</b> L'Expert en opérations des marchés financiers avec diplôme fédéral (FMO) est capable de:
<b>D1</b> <b>Gérer les besoins en ressources humaines pour traiter les opérations sous sa responsabilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyser, sur la base d'indicateurs de risques opérationnels, les besoins en ressources humaines de ses équipes</li> <li>- Définir le nombre de collaborateurs nécessaires pour traiter les opérations sous sa responsabilité ainsi que le niveau d'expertise exigé en se référant à la politique de gestion des ressources humaines de la société</li> <li>- Sélectionner les collaborateurs de ses équipes en collaboration avec le département des ressources humaines</li> <li>- Planifier et organiser le travail des collaborateurs de manière autonome</li> </ul>
<b>D2</b> <b>Evaluer le travail effectué par ses équipes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser et conduire périodiquement des entretiens avec les collaborateurs selon les protocoles en vigueur dans l'institution</li> <li>- Fixer des objectifs de résultats mesurables, réalistes et délimités dans le temps de manière concertée avec les collaborateurs</li> <li>- Evaluer périodiquement le degré de réalisation des objectifs des collaborateurs et décider des mesures de remédiation adéquates en collaborant avec le département des ressources humaines</li> </ul>
<b>D3</b> <b>Contribuer au développement professionnel des collaborateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier le besoin de formation des collaborateurs afin de planifier leur évolution professionnelle au sein de l'institution</li> <li>- Favoriser une dynamique d'apprentissage en organisant des sessions où les connaissances, savoir-faire, bonnes pratiques ou difficultés sont partagées pour progresser ensemble</li> <li>- Impliquer et motiver les collaborateurs dans une démarche de qualité et d'excellence</li> </ul>
<b>D4</b> <b>Assurer la cohésion des équipes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diffuser et expliquer la mission et les valeurs communes dans le cadre des axes stratégiques de l'institution</li> <li>- Veiller à la qualité relationnelle entre les membres et aussi la qualité avec l'environnement de l'équipe en assurant la bonne fluidité de la circulation de l'information ascendante, descendante et transversale</li> <li>- Identifier les prémices d'une crise au sein de l'équipe en analysant les situations de désaccord entre collaborateurs</li> <li>- Réguler une crise entre les équipes ou au sein d'une équipe sous sa responsabilité en apaisant les tensions relationnelles</li> </ul>
<b>D5</b> <b>Gérer les résistances au changement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner son équipe dans les changements en maîtrisant ses propres réactions et en affirmant sa posture de manager en situation de résistance</li> <li>- Organiser et animer des séances d'information sur les décisions stratégiques prises par l'entreprise et les évolutions de son environnement</li> </ul>
<b>D6</b> <b>Sensibiliser les équipes aux risques opérationnels inhérents à leurs activités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place des mesures permettant de respecter les exigences réglementaires, juridiques et de bonne conduite auxquelles l'entreprise doit se conformer</li> </ul>
<b>D7</b> <b>Contrôler que les équipes respectent la politique de développement durable de l'entreprise, l'éthique et la déontologie professionnelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Incarner les valeurs de l'entreprise et se comporter de manière irréprochable</li> <li>- Mettre en place des actions incitant les collaborateurs à adopter des comportements visant la gestion des déchets et la réduction des émissions de gaz à effet de serre</li> <li>- Vérifier que les mesures correctives faisant suite à la découverte d'anomalies sont correctement implémentées</li> </ul>

<b>D8</b> <b>Reporter les résultats des activités de ses équipes</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Analyser les résultats des activités et des contrôles du premier niveau effectués par les équipes sous sa responsabilité à partir d'indicateurs</li><li>- Analyser continuellement la performance de ses équipes à partir d'indicateurs qu'il a développés</li><li>- Réaliser le reporting des résultats de manière précise et succincte en faisant clairement ressortir les risques et les résultats des contrôles clés liés à ses activités</li></ul>
---	---

## **E - Conseiller ses clients et ses interlocuteurs**

### **Description du domaine de compétences**

Dans le cadre de ses activités, l'Expert en opérations des marchés financiers répond aux questions opérationnelles complexes des investisseurs privés ou institutionnels, des gérants de fortune, des gestionnaires de fonds de placement, des professionnels du négoce, ou de toutes personnes travaillant au front office ainsi qu'à toutes personnes travaillant dans les métiers de support d'institution active dans le négoce, la conservation et de l'administration d'instruments financiers tels que des dépositaires centraux, des banques dépositaires, des administrateurs de fonds de placement ainsi que la haute direction et les services de contrôle interne de l'entreprise.

L'Expert en opérations des marchés financiers accompagne les métiers du front office dans leur développement d'affaires en leur proposant des solutions et des configurations opérationnelles sur mesure, innovantes, performantes et répondant aux besoins d'investissement de ses clients.

L'Expert en opérations des marchés financiers participe activement aux comités de pilotage des projets transversaux interdisciplinaires impliquant les activités sous sa responsabilité.

L'Expert en opérations des marchés financiers assure le lien avec les services de contrôle interne et la haute direction de l'entreprise. Il répond à leur demande d'information et les conseille sur des questions opérationnelles impliquant des activités sous sa responsabilité.

### **Contexte**

L'innovation financière, l'apparition de nouveaux acteurs et l'accès à de nouveaux marchés comme les pays émergents par exemple, couplés à l'augmentation de la concurrence entre les intermédiaires financiers au niveau international, obligent les institutions financières à constamment rechercher des solutions opérationnelles sur mesure et performantes afin de répondre rapidement aux besoins particuliers et pointus de leurs clients.

Dans ce contexte, l'Expert en opérations des marchés financiers est un référent pour apporter des réponses aux questions opérationnelles complexes de ses interlocuteurs (clients et réseau de partenaires externes) mais également pour apporter des solutions opérationnelles à la haute direction dans le développement stratégique de l'entreprise.

Sa capacité d'écoute et d'analyse, son leadership visionnaire, sa grande rigueur dans l'organisation, sa pensée orientée qualité des processus et son sens élevé de la relation commerciale permettent à l'Expert en opérations des marchés financiers de concevoir des solutions innovantes en collaboration avec les spécialistes de l'entreprise pour répondre aux demandes de ses clients, des services de contrôle interne et de la haute direction.

<b>Conseiller ses clients et ses interlocuteurs</b>	<b>Critères de performance</b> L'Expert en opérations de marchés financiers avec diplôme fédéral (FMO) est capable de:
<b>E1</b> <b>Proposer aux métiers du front office des solutions opérationnelles performantes nécessitant une approche interdisciplinaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyser les demandes de solutions opérationnelles émanant des métiers du front office en mobilisant et en collaborant avec les experts de plusieurs disciplines dans la recherche de solutions</li> <li>- Concevoir les configurations opérationnelles réalisables pour répondre à ces demandes de solutions et les mettre en œuvre</li> <li>- Conseiller ses clients sur la configuration opérationnelle adéquate à implémenter</li> </ul>
<b>E2</b> <b>Participer aux comités de pilotage de projets transversaux de l'entreprise</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présenter des configurations opérationnelles pour contribuer au développement des activités du front office suite à des modifications de de l'industrie</li> <li>- Analyser les coûts et les risques des configurations proposées et contrôler leur conformité par rapport à la stratégie de l'entreprise</li> </ul>
<b>E3</b> <b>Assurer la relation avec le réseau de partenaires externes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Effectuer le suivi des prestataires externes selon les meilleurs standards de l'industrie</li> <li>- Rédiger des rapports de manière à documenter le suivi de la relation et des risques particuliers</li> </ul>
<b>E4</b> <b>Assurer la relation avec les services du système de contrôle interne (SCI) de l'entreprise</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyser les recommandations d'amélioration émanant des services de contrôle interne</li> <li>- Se positionner sur les recommandations émanant des services de contrôle interne</li> <li>- Informer régulièrement ces services du statut d'avancement de l'implémentation de leurs recommandations selon la politique en vigueur dans la société</li> </ul>
<b>E5</b> <b>Assister la haute direction de l'entreprise sur des aspects opérationnels impliquant ses activités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer à la haute direction des solutions opérationnelles accompagnant le développement stratégique de l'entreprise</li> <li>- Analyser et promouvoir des solutions opérationnelles éthiques et qui s'inscrivent dans un développement durable selon les critères ESG</li> </ul>